

VISA DE TRAVAIL Chine / STAGE (Z)

Les demandeurs de visas travail Z, visa étudiant X, visa de rapprochement familial S1, visa D et visa J1, de 14 à 70 ans doivent désormais déposer leurs empreintes digitales au Service consulaire de l'Ambassade de Chine.

Avant de déposer les demandes de visas ,nous devons définir avec vous les dates disponibles pour venir déposer vos empreintes digitales, (cela peut être à partir du lendemain du dépôt si vous optez pour un visa en urgence, ou quelques jours après pour un visa en délai normal.)

Prévoir 1 photo supplémentaire lors de la préparation de votre dossier.

- Fournir pour votre dossier :

- Le Passeport original valable 6 mois (si demande 1 entrée), 9 mois si demande 2 entrées), 15 mois (si demande de visa 6 mois entrées multiples) au moment du dépôt du dossier, avec 2 pages libres face à face impérativement.
- Une copie de la page d'identité du passeport
- 1 photo d'identité en couleurs non scannées, de face, sur fond clair, dont 1 est à coller sur le formulaire.
- 1 formulaire officiel de l'ambassade de chine dûment complété
- un exemplaire des conditions générales du Centre des visas Chinois daté et signé
- Une lettre d'invitation originale des autorités Chinoises plus une copie.
- Le contrat de travail ou d'admission

Our Ratification par l'office représentatif des entreprises étrangères en Chine délivré par le Ministère du Commerce + 1 copie

Ou Certificat d'enseignement de l'office représentatif des entreprises étrangères délivré par le Bureau National de l'Administration, de l'Industrie et du Commerce + 1 copie

Pour les accompagnants de l'expatrié(e) si mariés :

- Le passeport en original + copie de la page d'identité
- 1 photo d'identité
- 1 formulaire officiel de demande de visa original entièrement complété.
- Deux copies de la lettre d'invitation des autorités Chinoises où les noms des membres de la famille doivent être inscrits (uniquement possible si le/la conjoint(e) est marié(e)) pour l'obtention du visa demandé en même temps que le visa de l'expatrié.
- Copie de la carte de résident de l'expatrié pour l'obtention d'un visa S
- Copie du livret de famille
- Un exemplaire des conditions générales du Centre des visas Chinois datées et signée.